

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12065**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Gestionnaire en immobilier d'habitation et d'entreprise

Nouvel intitulé : Manager en immobilier résidentiel et tertiaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole supérieur d'administration et de management (ESAM)	Directeur de l'ESAM

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le gestionnaire immobilier (appelé également Property Manager, gestionnaire de patrimoine, gestionnaire d'actifs immobiliers) répond aux besoins d'interface entre un bailleur et un locataire et constitue souvent leur unique interlocuteur.

Qu'il exerce dans le secteur de l'immobilier résidentiel ou dans celui de l'immobilier d'entreprise, son cœur de métier est le même : assurer la responsabilité globale de la gestion d'un portefeuille d'immeubles dans le cadre des mandats confiés par le ou les propriétaires et clients et valoriser le patrimoine confié. Il pourra s'agir de logements, de locaux commerciaux, de bureaux, de parkings, d'entrepôts, de plateformes logistiques, voire d'installations classées,

Sa mission se définit autour de 4 activités principales : l'organisation, la réalisation, c'est-à-dire la gestion au quotidien du portefeuille attribué, le management et l'animation d'une équipe de gestion et la communication.

Organisation : Les titulaires de la certification seront capables de mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires pour s'assurer de la bonne occupation des locaux et de leur bonne gestion sur les plans comptable, administratif et financier.

Réalisation : les titulaires de la certification seront en capacité de gérer au quotidien le portefeuille attribué en lien avec tous les acteurs concernés, de suivre les sinistres et les contentieux, de renouveler les baux et de réaliser le "reporting" auprès des propriétaires.

Management : les titulaires de la certification sauront animer une équipe, mener des entretiens annuels d'évaluation, organiser et planifier les activités, les contrôler et réaliser des bilans.

Communication /relations clients : dans l'objectif d'apporter des prestations de qualité au client, qu'il soit bailleur ou locataire, le gestionnaire devra faire preuve d'une communication efficace et adaptée à des situations et des interlocuteurs d'une grande diversité : entretiens avec locataires et propriétaires, participation à des réunions traitant d'aspects techniques du bâtiment, juridiques, contentieux, comptables ..., rencontres avec le réseau d'acteurs du secteur (Mairie, Conseils généraux, entreprises de promotion immobilière et bâtiment, ...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Deux secteurs d'activité principaux :

Immobilier d'entreprise

* Grandes entreprises de la gestion et commercialisation de locaux tertiaires (locaux commerciaux, bureaux, entrepôts, usines, restaurants d'entreprise, établissements divers)

Immobilier résidentiel :

* Cabinets d'administration de bien indépendants, filiales d'un groupe ou franchisés

* Entreprises du logement social

* Gestionnaire immobilier

* Gestionnaire de patrimoine

* Gestionnaire de copropriété

* Gestionnaire locat

* Property manager

* Conseiller en gestion de patrimoine

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1501 : Gérance immobilière

C1504 : Transaction immobilière

Règlementation d'activités :

Les activités immobilières sont réglementées. Le représentant légal, personne physique, de toute structure exerçant la vente, l'achat, la location ou la gestion de biens immobiliers doit être détenteur d'une carte professionnelle de gestion et/ou de transaction (décret n°2008-355 du 15 avril 2008 de la loi du 2 janvier 1970).

Plusieurs voies permettent l'obtention de cette carte, parmi lesquelles la détention d'un titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, au moins de niveau II et correspondant aux grands domaines de la profession.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'un parcours de formation classique, la certification est obtenue par le biais :
de contrôles continus mis en place tout au long du cycle de formation (contrôles de connaissances, études de cas, mises en situation) et articulés autour de 5 domaines de compétences :

- Gestion des actifs
- Gestion des biens occupés
- Gestion de la maintenance technique
- Gestion des services
- Gestion managériale
- de la réalisation d'un mémoire professionnel, travaillé tout au long de l'année et faisant l'objet d'une soutenance en fin de cycle
- d'une mission pratique réalisée en entreprise.

Dans le cadre d'un parcours VAE, la certification est obtenue par la réalisation, par le candidat, d'un portefeuille de preuves étudié par un jury qui validera en totalité ou partiellement les compétences acquises.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 2 ans en formation initial et 5 ans en VAE.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<ul style="list-style-type: none"> - un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national, - un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national, - deux cadres de la fonction immobilier, en activité, - un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme), - et présidé par un universitaire.
En contrat d'apprentissage	X	<ul style="list-style-type: none"> - un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national, - un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national, - deux cadres de la fonction immobilier, en activité, - un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme), - et présidé par un universitaire.
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> - un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national, - un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national, - deux cadres de la fonction immobilier, en activité, - un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme), - et présidé par un universitaire.

En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> - un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national, - un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national, - deux cadres de la fonction immobilier, en activité, - un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme), - et présidé par un universitaire.
Par candidature individuelle	X	<ul style="list-style-type: none"> - un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national, - un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national, - deux cadres de la fonction immobilier, en activité, - un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme), - et présidé par un universitaire.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	<ul style="list-style-type: none"> - un (e) représentant(e) d'une organisation syndicale de salariés représentative au plan national, - un(e) représentant(e) d'une organisation syndicale d'employeurs, représentative au plan national, - deux cadres de la fonction immobilier, en activité, - un(e) représentant(e) de l'IMSI (directeur ou responsable programme), - et présidé par un universitaire.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé Gestionnaire en immobilier d'habitation et d'entreprise avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ une vingtaine de titulaires de la certification par an. A fin 2009, 337 personnes sont titulaires de la certification.

Autres sources d'information :

imsi@groupe-igs.fr

IMSI

Lieu(x) de certification :

Paris : 12, rue Alexandre Parodi 75010

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris : 12, rue Alexandre Parodi 75010

Historique de la certification :

Créée en 1999 à la demande de grandes enseignes du secteur immobilier, cette certification a évolué en fonction des besoins du marché et bénéficie de la reconnaissance de la branche professionnelle

Certification suivante : Manager en immobilier résidentiel et tertiaire